



APPEL A PROJETS

2019

POLITIQUE DE LA VILLE

LA RIVIERA DU LEVANT

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROJETS : 27 MARS 2019

CONTEXTE

La Politique de la Ville vise à revaloriser certaines zones d'habitations et à réduire les inégalités sociales entre territoires.

La communauté d'agglomération de la Riviera du Levant est composée de quatre communes à fort caractère touristique et résidentiel, avec une des plus larges bandes littorales de la Guadeloupe. Ces quatre communes constituent un territoire assez hétérogène, de par sa topographie, et sa densité-de population.

La CARL demeure la seule agglomération ne disposant pas de QPV (quartiers politique de la ville) principalement pour des raisons de revenus moyens par bassin de population bien que les problématiques des quartiers évalués comme prioritaires avant 2015 restent inchangées et que les zones rurales rencontrent de plus en plus de difficultés.

En effet, si les statistiques en termes de chômage, de pauvreté sont légèrement en deçà des moyennes guadeloupéennes, la situation de cette agglomération, tout comme celle du Département de Guadeloupe, reste critique.

Ainsi, la CARL ne pouvant émarger aux crédits que dédie l'Etat aux territoires bénéficiant d'un contrat de ville, le défi consiste pour elle, à mener, dans le cadre de ses compétences et missions, une politique de réduction des inégalités entre territoires, en innovant, en optimisant et en mutualisant.

Ainsi en 2019, Parallèlement à la mise en place d'outils permettant de dessiner une cartographie d'intervention et de mise en oeuvre d'actions efficaces, aux fins d'établir un contrat de territoire partenarial, la CARL lance un appel à projet à l'attention de l'ensemble des associations du territoire sur des orientations choisies.

Un accent particulier sera donc mis cette année sur les actions visant à prévenir la délinquance, la violence, à favoriser le vivre ensemble et la solidarité, et à réduire les freins à l'employabilité.

ORIENTATIONS 2019 FAISANT L'OBJET D'UN APPEL A PROJET

1

COHÉSION SOCIALE : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ÉDUCATION, SANTÉ, EXCLUSIONS

→ JEUNESSE EXPOSÉE A LA DÉLINQUANCE

- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire par l'implication de la famille et des acteurs économiques
 - Actions visant à accompagner le suivi de la scolarité par les familles ou des tiers (exemple parrainage par des bénévoles : enseignants, retraités, etc...)
 - Actions visant à créer et/ou animer des réseaux de chefs d'entreprise et/ou responsables associatifs prêts à s'engager pour la jeunesse (stages pour jeunes dépourvus de réseau professionnel, accueils dans le cas d'exclusions scolaires courtes, etc.)
 - Actions innovantes permettant de répondre à l'orientation susmentionnée

- Prévenir le basculement et l'installation dans la délinquance (12 à 30 ans)
→ Actions de prévention de la violence et de la délinquance, des addictions, et d'information sur leurs conséquences judiciaires et générales
- Participer à la Prévention de la récidive des jeunes (jusqu'à 30 ans)

→ VIOLENCES INTRAFAMILIALES, VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AIDES AUX VICTIMES

- Développer la culture de la médiation et la collaboration entre acteurs sociaux du repérage des familles touchées par la violence, ou par des difficultés pouvant conduire à la violence
- Lutter contre la banalisation de la violence faites aux femmes
→ Actions de sensibilisation et/ou d'accompagnement sur les questions des violences faites aux femmes, des rapports entre hommes et femmes, des rapports entre filles et garçons, de gestion des conflits, de la libération de la parole de l'enfant, de parentalité
→ Conception d'outils d'intervention éducatifs préventifs s'appuyant sur l'expérience de l'accompagnement des auteurs des violences intrafamiliales (la connaissance de l'auteur et des facteurs est un outil précieux de sensibilisation et de prévention de l'acte)
- Encourager la démarche du « porter plainte » par les victimes de violences conjugales
→ Conception d'outils numériques (annuaire, organigramme, etc.) recensant les acteurs de la prise en charge des victimes de violences conjugales, informant en amont du parcours et de l'ensemble des solutions prévues pour les problématiques représentant un frein à donner l'alerte (question des enfants, du logement, de la sécurité, etc...)
Un outil simple, pratique, utilisable par les professionnels et les victimes, lettrées et non lettrées, créolophones, etc....
- Participer à l'indépendance financière des femmes victimes de violences conjugales / ou souhaitant sortir de la prostitution

Les associations proposant des projets relevant de la prévention de la délinquance (jeunesse exposée à la délinquance et violences intrafamiliales) et faisant également écho aux orientations du FIPD sont invitées à tenir compte de ce dernier dans leurs propositions budgétaires. Bien qu'ils soient soumis, comme tous les projets, au jury de sélection du FIPD, une attention sera portée sur le fait que les projets proposés sur le territoire de la Riviera du Levant correspondent également aux priorités de la CARL, indiquées dans cet appel à projet.

→ **EDUCATION, SANTÉ, EXCLUSIONS**

- Prévenir l'exclusion et ouvrir le champ des possibles des jeunes
- Actions permettant de développer l'ambition scolaire et professionnelle des jeunes issus de milieux sociaux modestes, actions favorisant la mobilité de jeunes en situation d'exclusion sociale....
- Actions visant à réduire les inégalités d'accès à la santé (public en situation de précarité)

2

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Favoriser l'insertion par l'économique
- Actions visant à améliorer l'accès à la formation et/ou l'emploi des jeunes, des personnes en (logement intergénérationnel, gardes d'enfants, etc.)
- Actions de sensibilisation à la création d'activité pour créer son emploi à destination de publics cibles (BRSA, DE longue durée, jeunes, femmes)

3

CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Valoriser les espaces verts des résidences de logements sociaux en tant que lieux de cohésion sociale :
- Actions, animations en faveur de l'appropriation par les habitants des espaces verts en pieds d'immeubles de logement social.
- Favoriser l'émergence de projets portés par des associations de locataires de logements sociaux
- Actions d'animation au bénéfice du bien vivre ensemble, de l'amélioration de l'information des locataires.

REGLEMENT GENERAL

OBJECTIFS

L'Appel à Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant a pour but de soutenir des projets de développement social et économique, en faveur de ses habitants dans une situation socioéconomique défavorisée.

Ne disposant pas encore d'une cartographie prioritaire, la CARL fait le choix d'une politique visant davantage la situation sociale du public bénéficiaire (durée du chômage, BRSA,) que sa zone d'habitation sur son territoire.

CIBLE DE L'APPEL A PROJETS

Associations proposant des actions à réaliser sur le territoire de la Riviera du Levant et pour le bénéfice d'habitants de celui-ci.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires des actions proposées sont les-habitants du territoire de la Riviera du Levant, notamment les :

- Jeunes : de 12 ans à 30 ans
- Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)
- Bénéficiaires du RSA (BRSA)
- Femmes
- Habitants de logements sociaux

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les projets déposés doivent être renseignés dans le cadre du **CERFA 12156*05**.
- Le CERFA 12156*05 devra être **complété et accompagné des pièces suivantes** :
 - ✓ Statuts de l'association
 - ✓ Bilan de(s) actions(s) cofinancées par la CARL en 2018
 - ✓ Liste des membres du Conseil d'Administration (liste déclarée à la Préfecture)
 - ✓ Les états financiers approuvés du dernier exercice clos (comptes annuels ou rapport financier validé en assemblée générale le cas échéant)
- **La CARL ne devra pas être financeur unique du projet** : d'autres financeurs publics et privés sont à mobiliser, selon les domaines d'intervention.

A titre d'information, les sources potentielles de co-financements des actions d'une association sont les suivantes : Fonds propres, Etat, Région, Département, Communes, Bailleurs sociaux, Fondations (ex : Orange, EDF, Blandin...), et autres financements privés.

EVALUATION

Les indicateurs d'évaluation devront être précisés dans l'espace prévu dans le CERFA 12156*05.

Une attention particulière sera donnée à leur pertinence et à la capacité de l'association à les renseigner dans son compte rendu financier (CERFA 15059*01).

INFOS PRATIQUES

OU DEPOSER MON DOSSIER ?

- Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) :
93 Boulevard du Général de Gaulle 97139 Les Abymes
carl@rivieradulevant.fr
A l'attention du Pôle Développement Social et Politique de la Ville

OU ME RENSEIGNER ?

Mme Penda MARIE-DEMBELE, Responsable du Pôle Développement Social et Politique de la Ville
pmarie-dembele@rivieradulevant.fr

COMMENT ME FAIRE ACCOMPAGNER ?

1. Formation « Monter un dossier de subvention CERFA et réaliser un bilan d'action » en février 2019.
Inscription gratuite pour les associations du territoire de la Riviera du Levant, organisée par la CARL, en collaboration avec les communes membres (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François/Désirade) et le Dispositif Local d'Accompagnement.
Inscriptions à dlad@bge-guadeloupe.fr / 0590 60 58 32
2. Les associations du territoire peuvent également bénéficier de conseils individualisés dans le cadre des permanences assurée par le DLA dans 3 des communes membres du territoire.

CALENDRIER

Lancement	Mardi 19 février 2019
Clôture	Mercredi 27 mars 2019
Instructions en collaboration avec les communes	Mars/Avril 2019
Notifications	Avril 2019